

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), François OUZILLEAU (VERNON), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Johan AUVRAY (VERNON), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Patricia DAUMARIE (VERNON)

Présents avec voix consultative :

Yves LELOUTRE (PACY SUR EURE), Didier COURTAT (BASSIN DE VIE DE PACY SUR EURE), Jean-François WIELGUES (BASSIN DE VIE DU VEXIN)

Absents excusés avec voix consultative :

Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Anne PROUVOST (BASSIN DE VIE DES ANDELYS)

Absents avec voix consultative :

Claude LANDAIS (BASSIN DE VIE DE VERNON)

Pouvoirs :

Dominique MORIN a donné pouvoir à François OUZILLEAU, Pascal JOLLY a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Jérôme GRENIER a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND

Secrétaire de séance : Julien CANIN

Frédéric DUCHÉ procède à l'appel nominal, il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 16h30.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

DECISION N°BC/25-020 Groupements de commande fournitures administratives et papeterie - Travaux manuels et produits d'entretien : autorisation de signature des avenants

Rapporteur : Julien CANIN

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, il a été acté de constituer, lorsque cela était possible des groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs.

Il a donc été proposé au bureau communautaire d'intégrer les groupements de commandes portés par Seine Normandie Agglomération pour les prestations suivantes :

- Acquisition de fournitures administratives et de papeterie ;
- Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène ;
- Acquisition de travaux manuels et de loisirs créatifs.

Ces groupements sont constitués jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans le cadre des renouvellements des marchés prenant fin au 31 décembre 2025, des communes ont souhaité intégrer les groupements et d'autres ont pris la décision de quitter les groupements.

La composition des différents groupements de commande est définie comme suit :

Membres des groupements	Fournitures administratives et de papeterie	Produits d'entretien et d'hygiène	Travaux manuels et de loisirs créatifs
Bois Jérôme Saint Ouen	X	X	X
Breuilpont	X	X	X
Bueil	X	X	X
Gasny	X	X	
Guiseniers	X	X	X
Harquency	X	X	
La Chapelle Longueville	X		
La Heunière	X	X	
Le Plessis Hébert	X	X	X
Les Andelys	X		X
Mézières en Vexin	X	X	X
Muids	X		
Saint-Marcel	X	X	X
Vernon	X	X	X
Vexin sur Epte	X	X	X
Seine Normandie Agglomération	X	X	X
SIVOS d'Aigleville		X	
L'Office de Tourisme de Seine Normandie Agglomération	X	X	X
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	X	X	X
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vernon	X	X	X
	19 membres	17 membres	14 membres

Il est proposé au Bureau communautaire :

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants amendant la liste des membres des groupements suivants :**
 - **Acquisition de fournitures administratives et de papeterie ;**
 - **Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène ;**
 - **Acquisition de travaux manuels et de loisirs créatifs.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 17 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité autorise la signature des avenants des groupements de commande de fournitures administratives et papeterie, des travaux manuels et des produits d'entretien.

~♦~

DECISION N°BC/25-021 Mise à disposition de personnel

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Dans le but d'améliorer la performance des politiques menées au niveau local, de favoriser les transversalités et de maîtriser la dépense publique, certains agents de SNA sont amenés à contribuer à l'administration de collectivités voisines.

Cette mutualisation prend la forme d'une mise à disposition de personnel pour les agents titulaires. Les agents concernés sont les suivants :

Agent	Collectivité d'origine	Collectivité d'accueil	Quotité de temps de travail	Fonctions exercées	Durée	Date d'effet
GERVAIS Brigitte	SNA Jeunesse	ECOUIS	Selon les heures réalisées	Périscolaire	Illimité	01/09/2024

Cette mutualisation prend la forme d'une prestation de service pour les agents contractuels. Les agents concernés sont les suivants :

Agent	Collectivité d'origine	Collectivité d'accueil	Quotité de temps de travail	Fonctions exercées	Durée	Date d'effet
BRUNET Ghyslain	SNA	VERNON	100%	Chef projet Action cœur de ville	3 ans	31/03/2025
DUBOIS Stephen	SNA	OTC	20 %	Directeur adjoint pôle attractivité touristique et culturelle	2 ans	07/04/2025

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à l'issue des consultations réglementaires.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 17 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité autorise la signature des conventions de mise à disposition de personnel.

~♦~

DECISION N°BC/25-022 Transports scolaires : modification du règlement intérieur

Rapporteur : Aline BERTOU

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Pour plus de sécurité pour les élèves transportés et d'efficacité pour le service rendu aux usagers, SNA a décidé, pour la rentrée de septembre 2025, de moderniser son réseau de transport scolaire en l'équipant de deux nouveaux logiciels : une *Solution Transcolaire* et une *Billettique scolaire*.

En remplacement du précédent logiciel vieillissant, le nouveau logiciel appelé Transcolaire va permettre de simplifier les démarches (inscriptions, paiements, suivi des demandes, etc.) des usagers en ligne.

Quant à la billettique scolaire, elle va permettre un suivi en temps réel des présences à bord des véhicules, de connaître les taux de remplissage et de fréquentation selon les jours et horaires pour une adaptation des moyens aux besoins de la collectivité. De plus, la géolocalisation des véhicules en temps réel par le service va permettre une plus grande réactivité en cas de demandes des familles.

La mise en place de ces deux logiciels apporte comme autres nouveautés :

- La mise à disposition de cartes de transport scolaires pluriannuelles (carte valable par cycle scolaire : élémentaire, collège, puis lycée) avec photographie d'identité ;
- Une validation obligatoire à la montée dans le car pour tous les élèves.

En raison de ces nouveautés, il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur des transports scolaires de SNA à compter de la rentrée 2025/2026.

Dans le même temps, il a été procédé à une mise à jour de ce règlement pour précisions et mise en cohérence avec les règlements d'autres collectivités (précisions apportées dans les sanctions encourues, etc.).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- ***De valider le nouveau règlement intérieur des transports scolaires de SNA et d'autoriser sa mise en application dès le 1^{er} juin prochain.***

Frédéric DUCHÉ demande si le service est opérationnel pour la billettique.

Aline BERTOU indique qu'il y a eu des formations pour les agents et qu'ils seront prêts dans les temps.

Marie BAYLE, Directrice du pôle Aménagement, Transitions et Mobilités, précise que des tests seront réalisés la semaine prochaine.

Aline BERTOU ajoute qu'elle remercie les agents.

Pascal LEHONGRE demande des précisions sur les photos d'identités que devront fournir les parents lors des inscriptions prochainement.

Marie BAYLE, Directrice du pôle Aménagement, Transitions et Mobilités, répond que les parents déposeront les photos en format numérique lors de l'inscription sur la plateforme.

Frédéric DUCHÉ demande que ce correctif soit apporté dans le règlement intérieur.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 17 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité approuve la modification du règlement intérieur des transports scolaires.

~♦~

DECISION N°BC/25-023 Accord-cadre 2025-013 Fourniture et déploiement de dispositifs de tri à la source SNA : autorisation de signature

Rapporteur : Christian LEPROVOST

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Afin de promouvoir une gestion durable des biodéchets sur son territoire, Seine Normandie Agglomération a initié un marché n° 2025-013 de fourniture (bioseaux, composteurs individuels, partagés et abris-bacs) et de déploiement des dispositifs de tri à la source des biodéchets, via des actions de sensibilisation et de communication.

SNA a par conséquent lancé un accord-cadre à bons de commande sous forme d'appel d'offres ouvert le 16 avril 2025 avec pour date limite de remise des offres fixée au 19 mai 2025.

Les avis d'appel public à concurrence ont été publiés au BOAMP et au JOUE le 16 avril 2025.

L'accord-cadre à bons de commande sera conclu à compter de sa date de notification pour une période initiale de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction 1 fois pour une période de 1 an.

Les prestations sont réparties en 5 lots dont les montants maximums sont les suivants :

Lot s	Désignation	Montant maximal HT Période initiale	Montant maximal HT Reconduction	Montant maximal HT Total
01	Fourniture de bioseaux	88 800 € €	7 200 €	96 000 €
02	Fourniture de composteurs individuels	558 400 €	10 600 €	569 000 €
03	Lot réservé - Fourniture et implantation de composteurs collectifs	103 700 €	25 300 €	129 000 €
04	Fourniture et implantation d'abris-bacs	684 700 €	49 300 €	734 000 €
05	Sensibilisation au tri à la source des biodéchets et distribution des composteurs individuels et bioseaux	876 000 €	292 000 €	1 168 000 €
Maximum annuel pour les 5 lots		2 311 600 €	384 400 €	2 696 000 €

Le lot 3 Fourniture et implantation de composteurs collectifs, est un lot réservé :

- aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

ou

- à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Pour les lots n°02 – 03 et 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
----------	-------------

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	55.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 %

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- ***D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre 2025/013 « Fourniture et de déploiement des dispositifs de tri à la source sur le territoire de Seine Normandie Agglomération » avec les sociétés retenues suite à la validation du rapport d'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres.***

Pascal LEHONGRE demande s'il y a eu des estimations de faites sur la fourniture et le déploiement des dispositifs de tri à la source.

Alexandre LAVIGOGNE, Directeur du pôle Infrastructures et Environnement, précise que le fonds vert correspond à 400 000 €.

Pascal LEHONGRE ajoute que l'agglomération est excédentaire sur les recettes.

Frédéric DUCHÉ explique que sur la partie SYGOM, SNA vient de passer à la diminution de la fréquence du ramassage. Il souligne que les typologies de familles sont importantes : pour une famille de 5 personnes avec de jeunes enfants, la poubelle est rapidement saturée, et un ramassage tous les 15 jours est compliqué.

Christian LEPROVOST souligne que le fait de diviser par deux le ramassage limite le surcoût.

Antoine ROUSSELET demande si des solutions sont envisagées pour le tri de déchets spécifiques.

Frédéric DUCHÉ indique qu'il n'y aura pas de création de filiale supplémentaire et que la sensibilisation écologique n'est pas la même chez tout le monde.

Jean-François WIELGUES affirme qu'il s'agit d'un coût exorbitant pour les collectivités et estime qu'en milieu rural, le composteur n'est pas nécessaire.

Antoine ROUSSELET dit ne pas comprendre que le ramassage pose problème et affirme qu'il faut sensibiliser et responsabiliser les personnes.

Julien CANIN précise qu'il y a un lot dédié à la sensibilisation.

Pascal LEHONGRE souligne que le tri sélectif a bien fonctionné chez les enfants car ils ont été formés.

Thibaut BEAUTÉ mentionne une augmentation et une stabilisation de la TEOM en début de mandat. Il explique que depuis 4 ans, il y a une inflation des marchés, que le SYGOM a absorbé, représentant 700 000 €. Il ajoute que les marchés mondiaux ont entraîné une perte de 700 000 € de recettes. Cependant, la diminution de la fréquence de collecte a permis au SYGOM de récupérer 300 000 €.

Frédéric DUCHÉ indique que pour la mise en place des biodéchets, une anticipation a été faite, mais qu'il y a des contraintes exogènes (pression de l'état pour un meilleur tri). Il ajoute que le milieu rural est aujourd'hui de plus en plus composé de personnes venant de grandes zones urbaines et que le service n'est pas le même en milieu rural.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 17 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité autorise la signature de l'accord-cadre 2025-013 « Fourniture et déploiement de dispositifs de tri à la source SNA ».

~♦~

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



DECISION N°BC/25-024 Convention de mandat : mise en œuvre du tri à la source des biodéchets

Rapporteur : *Christian LEPROVOST*

Afin de promouvoir une gestion durable des biodéchets sur son territoire, Seine Normandie Agglomération a initié un marché de fourniture (bioseaux, composteurs individuels, partagés et abris-bacs) et de déploiement des dispositifs de tri à la source des biodéchets, via des actions de sensibilisation et de communication.

SNA a par conséquent lancé un accord-cadre à bons de commande sous forme d'appel d'offres ouvert le 16 avril 2025 avec pour date limite de remise des offres fixée au 19 mai 2025.

Dans le cadre de ce marché, le titulaire du lot 5 : « sensibilisation au tri à la source des biodéchets et distribution des composteurs individuels et bioseaux » assure auprès des usagers dûment inscrits aux sessions de distribution, la sensibilisation et la distribution d'un kit de compostage.

Le kit de compostage individuel comprend les éléments suivants :

- Un composteur individuel ;
- Un bioseau ;
- Un guide de compostage ;
- Un flyer.

Grâce à cette convention de mandat, le titulaire de ce lot, pourra assurer la perception, auprès des usagers des recettes issues de la vente des kits de compostage individuel. Le tarif du kit de compostage sera fixé au conseil communautaire de juin prochain.

Cette convention constitue ainsi une alternative plus simple en termes de gestion par rapport à la régie et à l'obligation de désigner une personne physique responsable personnellement et pécuniairement de l'ensemble des opérations au sein de Seine Normandie Agglomération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- ***D'approuver la convention de mandat relative à la perception des recettes issues des ventes de kits de compostage individuel, conclue entre Seine Normandie Agglomération et le mandat ;***
- ***D'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention de mandat.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 17 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité approuve et autorise la signature de convention de mandat relative à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

~♦~

DECISION N°BC/25-025 Avis sur le projet d'extension Natura 2000 : "Les terrasses alluviales de la Seine"

Rapporteur : *Christian LEPROVOST*

Natura 2000 est un réseau européen constitué de sites naturels dont l'objectif est de préserver des espèces et des habitats à forts enjeux de conservation. Ce réseau est le résultat de l'application de deux directives européennes dont la directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992. La déclinaison française de la démarche Natura 2000 repose sur la concertation, le volontariat et la contractualisation.

Le site Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine » - FR2312003, a été proposé à la Commission européenne en 2005 et désigné en 2006 au titre de la directive « Oiseaux ». Le site

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



actuel, d'une superficie de 3 687, 8 ha s'étend sur plusieurs boucles de la Seine, entre Martot à l'ouest et Notre-Dame-de-l'Isle à l'est.

L'extension du site est motivée par la volonté de mieux prendre en compte la richesse ornithologique présente pour préserver les oiseaux et leurs milieux de vie. Les communes du territoire concernées par cette extension sont Vatteville, Muids, Daubeuf-près-Vatteville, La Roquette, Le Thuit, Les Andelys, Bouafles et La Chapelle-Longueville.

Plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- La vallée de la Seine, cœur de l'identité de l'agglomération est un axe migratoire reconnu. A ce titre, préserver les composantes remarquables que sont les oiseaux et les habitats associés permet de conserver la qualité du patrimoine et des paysages de la vallée de la Seine.
- Ce projet d'extension répond à la fois aux défis de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Seine Normandie Agglomération sur la biodiversité.
- Ce projet d'extension permet une meilleure cohérence dans l'approche de préservation des espèces d'oiseaux et de leurs milieux de vie en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire dont Seine Normandie Agglomération.

L'extension du périmètre offre également la possibilité de réaliser des contrats Natura 2000 et notamment de faire financer des actions de gestion favorables aux espèces du site. En parallèle de l'outil « contrat », l'outil « charte » pourra également être mobilisé pour encourager des changements de pratiques en faveur des espèces cibles du site.

Cette extension Natura 2000 ne va pas imposer de nouvelles contraintes aux différentes activités économiques installées. En effet, les activités dans et à proximité du site nécessitaient déjà la réalisation d'une étude d'incidence Natura 2000 en fonction des projets.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **D'émettre un avis favorable au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine » - FR2312003.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 17 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité émet un avis favorable au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine » - FR2312003.

~♦~

DECISION N°BC/25-026 Avis sur le projet d'extension Natura 2000 : "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon"

Rapporteur : Christian LEPROVOST

Natura 2000 est un réseau européen constitué de sites naturels dont l'objectif est de préserver des espèces et des habitats à forts enjeux de conservation. Ce réseau est le résultat de l'application de deux directives européennes dont la directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992. La déclinaison française de la démarche Natura 2000 repose sur la concertation, le volontariat et la contractualisation.

Le site Natura 2000 « Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon » - FR2300126, a été désigné par arrêté ministériel le 23 juin 2014 au titre de la directive « Habitats, faune, flore ». Le site actuel, d'une superficie de 2 099 ha, s'étend sur plusieurs boucles de la Seine, entre Amfreville sous-les-monts et Gaillon.

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



L'extension du site est motivée par la volonté de préserver une colonie de Petit rhinolophe et milieu de vie dans le secteur de la forêt des Andelys. Elle est également motivée par le fait d'inclure des zones d'habitats d'intérêt communautaire notamment les pelouses pionnières sur sable, ou les prairies de fauche. Les communes du territoire concernées par cette extension sont Les Andelys, Bouafles, Port-Mort et Notre-Dame-de-l'Isle.

Plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- La vallée de la Seine, cœur de l'identité de l'agglomération est un axe écologiquement diversifié et remarquable. A ce titre, préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire permet de conserver la qualité du patrimoine et des paysages de la vallée de la Seine.
- Ce projet d'extension répond à la fois aux défis de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité et aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Seine Normandie Agglomération sur la biodiversité.
- Ce projet d'extension permet une meilleure cohérence dans l'approche de préservation des habitats et espèces remarquables, rares et en danger, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire dont Seine Normandie Agglomération.

L'extension du périmètre offre également la possibilité de réaliser des contrats Natura 2000 et notamment de faire financer des actions de gestion favorables aux habitats et espèces du site. En parallèle de l'outil « contrat », l'outil « charte » pourra également être mobilisé pour encourager des changements de pratiques en faveur des espèces cibles du site.

Cette extension n'aurait pas pour effet d'imposer de nouvelles contraintes aux différentes activités économiques installées en comparaison avec l'ancien périmètre car les activités dans et à proximité du site nécessitaient déjà la réalisation d'une étude d'incidence Natura 2000 en fonction des projets.

Toutefois, il a été noté quelques différences entre le périmètre présenté en bilan de concertation et celui du dossier de consultation qui présente l'ensemble des arguments associés.

Seine Normandie Agglomération a à cœur de tenir compte des avis rendus par les communes de son territoire. Dans ce contexte, Les Andelys et Bouafles ayant rendu un avis défavorable pour l'extension proposée sur leurs communes respectives, SNA choisit de soutenir leurs avis.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **D'émettre un avis défavorable au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon » - FR2300126 sur les communes de Bouafles et les Andelys.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Bureau Communautaire à passer au vote :

Abstentions : 1 (T. BEAUTÉ) ; Contre : 0 ; Pour : 16 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des votants émet un avis défavorable au projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon » - FR2300126 sur les communes de Bouafles et les Andelys.

~*~


L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Bureau Communautaire est levée à 17h26.

~*~

Le secrétaire de séance


Julien CANIN

Le Président de Seine Normandie Agglomération,


Frédéric DUCHÉ

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr

